

## Processus de demande — SSQ Assurance

À B2B Banque, nous vous offrons deux méthodes simples pour présenter une demande de prêt REE ou de prêt CELI : en ligne à l'aide de notre système de soumission électronique des demandes (EASE), sur papier, par la poste ou par télécopieur. Les instructions suivantes vous guideront tout au long du processus de demande jusqu'au déboursement du prêt dans le régime enregistré d'épargne ou le compte CELI de votre client auprès de SSQ Assurance.

### Présentez vos demandes de prêts en ligne par l'intermédiaire de EASE

Les demandes de prêts en ligne vous permettent de remplir, de sauvegarder, d'imprimer et de présenter des demandes de prêts rapidement et facilement.

Allez à [b2bbanque.com/EASE](http://b2bbanque.com/EASE) et ouvrez une session sur EASE. Cliquez sur **Nouveau prêt** en haut de la page et sélectionnez l'option **Prêt alliance de distribution B2B Banque**.

Sélectionnez **SSQ Assurance** dans la liste déroulante des programmes, puis cliquez sur **Confirmer**.

Remplissez tous les onglets de la demande. Imprimez la demande et vérifiez que tous les renseignements sont exacts. Aucune modification ne peut être apportée une fois la demande présentée pour l'évaluation de crédit. Assurez-vous que vous et votre client avez signé tous les documents. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.  
REMARQUE : Le montant minimal du prêt REE relatif à SSQ Assurance est de 2 500 \$, et le montant minimal du prêt CELI est de 5 000 \$.

Cliquez sur **Soumettre pour évaluation de crédit**. Vous recevrez un avis par courriel dans les secondes qui suivent la soumission, confirmant l'état de la demande. Si l'état indique :

**Crédit approuvé :**  
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur. Passez à l'étape suivante.

**Révision de crédit en cours :**  
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

**Crédit refusé :**  
nous communiquerons avec vous par courriel, par télécopieur.

**En révision — Courtier :**  
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision<sup>1</sup>.

Si le prêt est approuvé, faites parvenir la demande portant toutes les signatures ainsi que les documents requis à<sup>1</sup> : **Par télécopieur :** À l'attention de B2B Banque, Prêts investissement Téléc. : 1.866.941.7711 OU **Par la poste (documents originaux) :** B2B Banque, Prêts investissement\* 199 rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto (Ontario) M5L 0A2.

**Veillez inscrire le numéro de transaction EASE sur tous les documents envoyés par la poste.**

Le Formulaire d'adhésion SSQ doit être acheminé directement à SSQ Assurance.  
Le déboursement du prêt sera généralement effectué le jour ouvrable suivant la réception et la vérification des documents de prêt dûment remplis par B2B Banque.

Le produit du prêt sera envoyé à SSQ, qui le déposera dans le régime enregistré d'épargne ou le compte CELI de l'emprunteur. Une lettre de bienvenue comprenant la déclaration du coût d'emprunt sera envoyée par la poste à l'emprunteur.

Pour consulter les taux d'intérêt des prêts REE et des prêts CELI en vigueur, veuillez visiter le site [b2bbanque.com/taux](http://b2bbanque.com/taux).

## Présentez vos demandes sur papier

Pour présenter une demande par la poste ou par télécopieur, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous.

Rendez-vous sur le site sécuritaire de SSQ à [ssq.ca](http://ssq.ca) et choisissez l'onglet en haut à droite (**Connexion | Sites web sécuritaires**) pour obtenir un formulaire pdf de *Demande de prêt REE* ou de *Demande de prêt CELI B2B Banque* remplissable à l'écran<sup>2</sup>.

Remplissez la demande et les pièces justificatives requises avec votre client. Assurez-vous que vous et votre client avez signé tous les documents. Toute modification apportée à la demande de prêt sur papier doit être paraphée par vous et votre client.

Faites parvenir la demande, ainsi que les documents requis à<sup>1</sup> :

**Par télécopieur** : À l'attention de B2B Banque, Prêts investissement Téléc. : 1.866.941.7711 OU  
**Par la poste (documents originaux)** : B2B Banque, Prêts investissement\* 199 rue Bay, bureau 600,  
 CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto (Ontario) M5L 0A2.

Le Formulaire d'adhésion SSQ doit être acheminé directement à SSQ Assurance.  
 REMARQUE : La demande ainsi que les pièces justificatives sont exigées par B2B Banque pour commencer le processus d'approbation.

Vous recevrez un état de la demande par courriel ou par télécopieur. Si l'état indique :

**Crédit approuvé :**  
 nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur, et le prêt sera déboursé dès que possible.

**Révision de crédit en cours :**  
 nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

**Crédit refusé :**  
 nous communiquerons avec vous par courriel, par téléphone et/ou par télécopieur.

**En révision — Courtier :**  
 le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision<sup>1</sup>.

Le produit du prêt sera envoyé à SSQ, qui le déposera dans le régime enregistré d'épargne ou le sera déposé dans le compte CELI de l'emprunteur. Une lettre de bienvenue comprenant la déclaration du coût d'emprunt sera envoyée par la poste à l'emprunteur.

## Documents relatifs aux prêts REE et aux prêts CELI

Documentation	Exigé
Demande de prêt B2B Banque dûment remplie et signée <sup>2</sup>	Pour toutes les demandes de prêts REE et de prêts CELI.
Spécimen de chèque tiré sur le compte personnel du client	Pour toutes les demandes de prêts REE et de prêts CELI.
Preuve d'actifs	Sur demande.
Preuve de revenu <sup>3</sup> Salariés — <i>Talon de paie récent ou avis de cotisation</i> Demandeurs qui touchent des commissions — <i>Avis de cotisation des deux dernières années</i> Travailleurs autonomes — <i>Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années</i>	Pour les prêts REE dont les montants dépassent les plafonds de déduction REER de l'année en cours <u>ou</u> pour les prêts dont le terme dépasse 2 ans. Pour les prêts CELI, une preuve de revenu pourrait être exigée pour les prêts dont le montant est supérieur à 20 000 \$ ou pour ceux dont le terme dépasse 2 ans.
Lettre de direction	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter le site [b2bbanque.com](http://b2bbanque.com).

<sup>1</sup>Certains courtiers peuvent exiger l'examen initial de tous les documents. <sup>2</sup>Communiquez avec SSQ Assurance pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder au formulaire de demande à partir de son site Web. <sup>3</sup>B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. B2B Banque n'a aucune affiliation avec SSQ, Société d'assurance-vie inc., et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement offert par SSQ, Société d'assurance-vie inc. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués par le biais d'un emprunt. Bien que les prêts permettent d'amplifier les gains, ils peuvent aussi amplifier les pertes. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. En accordant son approbation à un prêt, B2B Banque ne doit pas être présumée avoir donné son appui à un choix de placement, un programme ou une stratégie d'investissement. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit et les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Les programmes de prêts REE et de prêts CELI de B2B Banque sont offerts exclusivement par le biais des conseillers financiers accrédités. <sup>4</sup>B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.